



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Ministre

Paris, le 4 JUIN 2007

**Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Proviseurs,**

Objet : Modalités d'assouplissement de la carte scolaire pour la rentrée 2007.

Le gouvernement a souhaité donner une nouvelle liberté aux familles. Elles auront à terme le libre choix de l'établissement scolaire pour leurs enfants.

Cette décision a également pour objectif de favoriser l'égalité des chances et d'améliorer sensiblement la diversité sociale dans les collèges et les lycées.

Pour la rentrée scolaire 2007, dont la préparation est maintenant avancée, j'ai décidé de commencer par assouplir l'examen des demandes, formulées par les familles, qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement.

Si le droit des familles de scolariser leur enfant dans l'établissement le plus proche de leur domicile restera naturellement inchangé, j'ai demandé aux autorités académiques de satisfaire, pour la prochaine rentrée, le plus grand nombre possible de demandes de dérogation, dans la limite des capacités d'accueil des établissements.

L'acceptation de ces dérogations doit également répondre à des règles claires et transparentes pour tous. Aussi, s'il n'est pas possible de satisfaire toutes ces demandes, j'ai demandé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie – directeurs des services départementaux de l'éducation nationale d'accorder les dérogations en tenant compte de l'ordre de priorité suivant :

- les élèves souffrant d'un handicap
- les boursiers au mérite
- les boursiers sociaux
- les élèves qui nécessitent une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
- les fratries
- les élèves dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité.

Les dossiers de demande de bourse pour les élèves qui entrent en sixième n'étant pas encore déposés, l'étude des demandes de dérogation tiendra compte des critères qui servent à l'attribution d'une bourse.

Les dossiers pourront être déposés par les parents jusqu'au 30 juin 2007 à l'inspection d'académie. La date de retour des décisions est fixée au plus tard le 20 juillet.

Vous recevrez des instructions des autorités académiques pour la mise en œuvre de cette mesure et je veillerai à ce qu'elles vous apportent tout le soutien nécessaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et sur votre professionnalisme pour conduire avec succès cette évolution souhaitée par les familles.

Je vous en remercie par avance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Darcos', written in a cursive style.

Xavier DARCOS